

COMMUNE DE RENCUREL (ISERE)
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2015

Présents au début de la séance : Mme Hélène LUCZYSZYN, Cécile BRAIDA, MM. Didier LATTARD, Michel EYMARD, Christian STANZER, Michel FOURRIER, Patrick PILARSKI, Pierre POLESELLO, Fabrice RENCUREL.

Arrivé en cours de séance : point 1 Marylène SERRAT
Départ en cours de séance: /

Excusé : Pierre JEANSELME
Secrétaires de séance : Michel EYMARD et Mylène BORRELLI.

Pouvoir de monsieur Pierre JEANSELME à monsieur Pierre POLESELLO.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Il liste les points à l'ordre du jour.

1. Réforme territoriale

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République

Vu la notification par M. le Préfet de l'Isère du schéma départemental de coopération intercommunale en date du 29 septembre 2015

Considérant que la réforme territoriale est un moment historique unique pour construire des intercommunalités ayant une véritable cohérence géographique et humaine.

Considérant que Rencurel est dans le bassin de vie de Villard-de-Lans (source INSEE)

Considérant que Rencurel est au cœur du Massif du Vercors,

Considérant que le Schéma départemental propose que la Communauté de communes de la Bourne à l'Isère soit, dans son ensemble, rattachée aux intercommunalités du Pays de Saint-Marcellin et de Chambaran-Vinay-Vercors,

Considérant que le Schéma départemental propose le regroupement des Communautés de communes du Massif du Vercors (38), du Vercors (26) et du Pays du Royans (26)

Considérant que sans adjoindre à ce regroupement Royans-Vercors les communes de la Communauté de communes de la Bourne à l'Isère situées dans le bassin versant de la Bourne, ce projet n'est pas cohérent sur les plans géographique, historique, humain, culturel ...

Considérant que les problématiques de Rencurel sont celles des autres communes du Royans-Vercors sur les aspects aménagement du territoire, agriculture et forêt, tourisme, économie locale et artisanat, transports, gestion de l'eau ...

Considérant que d'autres communes de la Communauté de communes de la Bourne à l'Isère ont la même volonté de rejoindre le regroupement des Communautés de communes du Massif du Vercors (38), du Vercors (26) et du Pays du Royans (26),

Les élus, de la commune de Rencurel, à la majorité 10 voix pour 1 contre :

- Désapprouvent les prescriptions du projet de schéma départemental de coopération

intercommunale concernant la commune de Rencurel

- Demandent la révision des périmètres proposés par MM. les Préfets de l'Isère et de la Drôme dans leurs projets de SDCI
- Demandent le rattachement de la commune de Rencurel au regroupement des Communautés de communes du Massif du Vercors (38), du Vercors (26) et du Pays du Royans (26)
- Demandent que ce rattachement soit effectif dès le 1^{er} janvier 2017 afin que la commune de Rencurel soit partie prenante de cette entité dès la mise en place de la future intercommunalité,

Le conseil municipal décide que la délibération sera envoyée en recommandé avec accusé de réception à la Préfecture.

2. Subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle la demande de l'association RAI. Il propose de verser la somme de 150 € afin de compléter le budget de réhabilitation de la cabane de charbonniers.

Après un tour de table le conseil municipal à la majorité décide d'attribuer la somme de 175 € à l'association RAI.

3. Décisions modificatives

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'effectuer des décisions modificatives sur le budget :

De la commune :

Chap 014 Compte 73925 Fonds de péréquation : + 1 200€

Chap 65 Compte 6531 indemnités : - 1 200 €

Chap 65 Compte 6531 indemnités : -175 €

Chap 65 Compte 6574 Subvention de fonctionnement : + 175€

Chap 21 Compte 21578 : - 23 097 €

Chap 13 Compte 1323 : + 23 097 €

De l'eau et de l'assainissement :

Compte 2313 chapitre 041 : -112 439.85 €

Compte 2315 chapitre 041 : +112 439.85 €

Compte 2031 chapitre 041 : -60 934.85

Compte 2315 chapitre 041 : + 60 934.85

Le conseil municipal approuve ces décisions modificatives à l'unanimité.

4. Agenda d'accessibilité programmée

Messieurs Pierre Polesello et Christian Stanzer présentent le travail réalisé sur l'agenda d'accessibilité programmée.

Le programme se déroule sur 2 périodes de 3 ans, à compter de 2016, pour un montant global de 91 900 €.

La 1^{ère} année, le budget prévisionnel de travaux est de 22 000€, la 2^{ème} année de 24 500€ et la 3^{ème} année de 10 000€ sur les différents bâtiments communaux listés dans l'agenda d'accessibilité.

Une dérogation est demandée pour le Centre des Coulmes, le cimetière, le presbytère et l'église.

Le Conseil Municipal valide l'agenda d'accessibilité à l'unanimité.

5. **Embauche de personnels : gestion du gîte, déneigement**

- **Déneigement** : Monsieur le Maire rappelle l'annonce parue dans *L'Air du Temps* au sujet du déneigement. Il propose de faire appel à un vacataire pour aider l'employé communal dans le déneigement de cet hiver. Deux personnes ont été reçues pour un entretien. Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Joël Bellier Bénistand.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

- **Gestion du gîte** : Monsieur le Maire rappelle l'annonce dans *L'Air du Temps* pour l'embauche d'une personne devant s'occuper du gîte. Une candidature est parvenue en Mairie.

Le conseil municipal à la majorité 6 voix pour et 4 contre décide de proposer un contrat d'un an pour 10h/ semaine annualisées, payé au SMIC à compter du 1^{er} décembre 2015 assorti d'une période d'essai de 3 mois obligatoire. Le poste d'agent d'accueil et d'entretien sera créé à cette date.

6. **Vente de chaleur**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de reconduire le contrat de vente de chaleur auprès de l'hôtel *Cœur des Montagnes* et du Centre des Coulmes pour 1 an, au même tarif.

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer l'avenant aux contrats de vente de chaleur.

7. **Divers**

Une commission « sports et activités au Col de Romeyère » composée de Patrick Pilarski, Christian Stanzer (réfèrent), Pierre Jeanselme (à confirmer), Pierre Polesello se réunira le 20 novembre à 18h, avec, comme ordre du jour : salle hors-sac (convention de mise à disposition au Centre nordique), convention terrains des téléskis, remplacement algéco du Belvédère.

Jean-Louis Glénat est reconnu en longue maladie par le comité médical.

Proposition de la location du garage de la scie à ETPE. Contrat à revoir.

Attaque de brebis à la Côte

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa démission.

Séance levée à 20h30

Prochain conseil : 17 décembre 2015 à 18h00